
SC-001

Référence:

1. MISE EN CONTEXTE DU PROJET

1.4 Solutions de recharge au projet

Préambule:

À la section 1.3.3.1, p. 1-23, 2e para, 1^{ère} ligne, il est écrit : « *Le Québec utilise actuellement l'électricité et le mazout pour combler presque 80% de ses besoins énergétiques.* » (notre soulignement).

À la section 1.4.2, 1^{er} paragraphe, 3^{ème} ligne, il est écrit : « *Comme le gaz naturel ne comble que 13% des besoins en énergie du Québec actuellement comparativement à 38% pour le mazout, la province a une excellente occasion de profiter des avantages du gaz naturel ...* » (notre soulignement).

Commentaire:

Dans les deux cas le mot «mazout» devrait être remplacé par le mot «pétrole»¹. Le texte donne l'impression fautive que le gaz naturel pourrait être un combustible de substitution

1 Voir *Énergie au Québec*, p. 13. Le pétrole est à 38% et comprend les produits suivants: essence et essence d'aviation, carburacteur, kérosène, carburant diesel, mazout léger, mazout lourd, coke de pétrole, gaz de pétrole liquéfiés et gaz de distillation.

SC-001

pour 38% de la demande énergétique du Québec. Or, le mazout lourd ne représente que 4% de la demande totale².

Réponse:

Nous confirmons que dans les deux cas cités dans la préambule, le mot « mazout » devrait être remplacé par le mot « pétrole ».

2 Voir *Énergie au Québec*, p. 86. Le mazout lourd représente 11% du pétrole.

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/energie/energie-au-quebec-2004-6.pdf>